

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-134

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de Mr et Mme Jean-Claude VANCAYEZELEE 2, allée des Fleurs à WORMHOUT afin de garantir la sécurité des usagers lors de l'arrachage de la haie située devant leur habitation en limite de propriété,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte face au 2, allée des Fleurs, et ce, **les jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par Mr et Mme VANCAYEZELEE afin de prévenir les usagers de l'allée des Fleurs.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis aux demandeurs et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 7 juin 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/06/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

